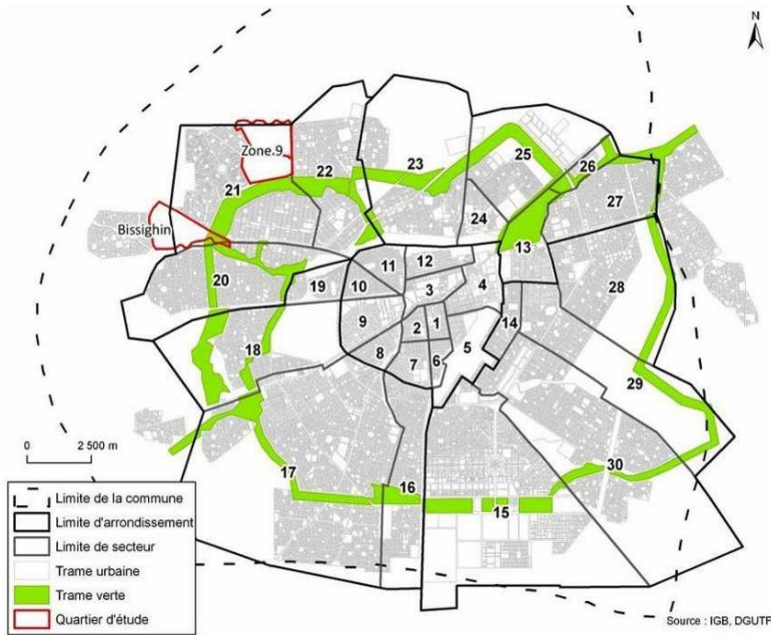


Où le PPAB II, est-il mis en œuvre ?



Trois quartiers de l'arrondissement de Signoghin, au secteur 21 de Ouagadougou :

- Bissighin
- Watinoma-Noghin (Basnéré) Nord
- Watinoma-Noghin (Basnéré) Sud

Par qui ?

Equipe Pays

- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
- Commune de Ouagadougou
- ONU-HABITAT
- Université de Ouagadougou

Partenaire de Mise en Œuvre

- Agence PERSPECTIVE



Dépliant réalisé par : Agence PERSPECTIVE, 04 BP 8489 Ouagadougou 04 , Tel : 50 37 83 31 agenceperspective@fasonet.bf



Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
et la Commune de Ouagadougou
présentent le



PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES (PPAB) PHASE II - BURKINA FASO



**Pour des quartiers urbanisés
et intégrés à la ville de Ouagadougou !**

Avec le soutien de :



UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE

Que propose le PPAB II pour l'amélioration et la prévention des quartiers sous-intégrés ?

Ces quartiers répondent aux cinq critères d'ONU HABITAT, qui caractérisent *les bidonvilles* :

1. **Un approvisionnement en eau potable** à améliorer par la promotion des points d'eau modernes et la connexion des ménages au réseau souple AEP de l'ONEA.



2. La nécessité d'un **système d'assainissement** des eaux pluviales, des eaux usées et excréta ainsi que de collecte des ordures ménagères, pour améliorer le cadre de vie.



3. L'amélioration de **l'accès aux équipements sociaux** (écoles, centres de santé) et services urbains de base (transport, sécurité urbaine...).



4. **Des logements** à construire et à consolider avec des matériaux et techniques constructives appropriés, sur des terrains délimités et alignés les uns par rapport aux autres.



5. L'octroi de la **sécurité de la tenure** par une restructuration souple et une régularisation foncière et la requalification des bancotières, source d'insécurité urbaine et de maladies.



- **Vers une politique urbaine inclusive** : L'accès au logement et aux services sociaux est un droit reconnu par la Constitution burkinabé
- **Vers un programme d'amélioration et de prévention des bidonvilles** ciblé sur des actions prioritaires à mettre en œuvre de 2012 à 2020
- **Vers une synergie d'action entre parties prenantes** : la Municipalité, l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations Non Gouvernementales et les populations résidentes à travers leurs organisations communautaires
- **Vers des notes conceptuelles** opératoires dès 2012 :

Le PPAB poursuit l'atteinte des OMD et de la SCADD

- | | |
|-------------------------|--|
| Note conceptuelle n°1 : | Sécuriser les bancotières et leur donner de nouvelles vocations. |
| Note conceptuelle n°2 : | Construire des infrastructures scolaires dans les quartiers sous-intégrés. |
| Note conceptuelle n°3 : | Construire des infrastructures sanitaires dans les quartiers sous-intégrés. |
| Note conceptuelle n°4 : | Aménager des caniveaux en HIMO, le long des voies structurantes des quartiers sous-intégrés. |
| Note conceptuelle n°5 : | Densifier le réseau AEP à l'intérieur des quartiers sous-intégrés. |
| Note conceptuelle n°6 : | Réaliser des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta dans les cours familiales. |



Tissu urbain à dominante RETICULEE



Tissu urbain à dominante LINEAIRE



Tissu urbain à dominante ARBORESCENTE



Tissu urbain à dominante CONCENTRIQUE



Tissu urbain à dominante DISPERSEE

Des projets réalistes, fondés sur la morphologie des tissus urbains des quartiers sous-intégrés